

REGLEMENT OFFICIEL

SOLEIL D'ETHIOPIE 2026



1 PRESENTATION GENERALE

1.1 Nom de l'évènement.

Le présent règlement s'applique à l'évènement **Rando / Trail Soleil d'Ethiopie**, manifestation sportive en milieu naturel organisée à Nouzilly.

1.2 Organisateur.

L'évènement est organisé par l'association Soleil d'Ethiopie. Association créée le 19 décembre 2001 (association Loi 1901 – reconnue d'utilité publique) qui contribue à améliorer les conditions de vie et d'éducation des adultes et enfants en détresse principalement en Ethiopie.

Contact association Soleil d'Ethiopie :

- M & Mme BELET - 8 RUE ROBIN 37380 NOUZILLY.

 <https://soleil-d-ethiopie.s2.yapla.com/fr/>

Contact évènement Rando / Trail Soleil d'Ethiopie :

 <https://www.coursesoleilethiopie.com/>

 coursesoleilethiopie@yahoo.com

1.3 Lieu & Dates.

L'édition 2026 se déroulera **du samedi 23 au dimanche 24 mai 2026** à Nouzilly (département Indre et Loire), à 20 km au nord de Tours et sur les communes avoisinantes.

1.4 Philosophie de l'évènement.

La Rando / Trail Soleil d'Ethiopie est un événement **solidaire**, ancré dans son territoire. Il valorise la beauté des paysages, la richesse du patrimoine et la convivialité locale et le support à l'éducation d'enfants en Ethiopie.

Il encourage un esprit **de partage, de respect** entre participants, et **de bienveillance envers les bénévoles, les habitants et l'environnement**.



2 LES EPREUVES

2.1 Listes des évènements

La Rando / Trail Soleil d’Ethiopie propose :

- **Samedi 23 mai :**
 - Une conférence Dawa Sherpa (parrain de l’épreuve)
 - 1 cani-cross / cani-rando
 - 1 course d’orientation nocturne
- **Dimanche 24 mai :**
 - 3 Trails :
 - Trail Soleil d’Ethiopie – 30 km
 - Trail de Gété – 18km (challenge des trails 37)
 - Djimma Trail – 9km
 - 2 randonnées – 9km & 18km
 - 2 courses d’enfants – 700 m & 1400m

2.2 Détails par épreuve



CONFERENCE DAWA SHERPA :

- **Date :** Samedi 23 mai
- **Départ / Arrivée :** samedi 23 mai 2026 à 15h30 - Stade Guy Drut à Saint Cyr sur Loire



CANI-CROSS / CANI -RANDO :

- **Date :** Samedi 23 mai
- **Distance :** 9km
- **Dénivelé :** 150 mD+/D-
- **Départ :** samedi 23 mai 2026 à 19h - Stade des marronniers, Nouzilly
- **Arrivée :** Stade des marronniers, Nouzilly
- **Ravitaillement :** 1 arrivée + bassines contenant de l’eau sur le parcours
- **Barrières horaires :** aucune
- **Limite de participants :** 50 pour le cani-cross / Pas de limitation pour le cani-rando
- **Limite d’âge :** voir section 3.1
- **Classement :** oui pour le cani-cross



COURSE D’ORIENTATION NOCTURNE :

- **Date :** Samedi 23 mai
- **Durée :** 1h15
- **Départ :** samedi 23 mai 2026 à 21h – Zone « secrète » à Nouzilly
- **Arrivée :** Stade des marronniers, Nouzilly
- **Ravitaillement :** 1 arrivée
- **Barrières horaires :** aucune



- **Limite de participants** : 60 équipes
- **Limite d'âge** : voir section 3.1
- **Classement** : oui



TRAIL SOLEIL D'ETHIOPIE :

- **Date** : Dimanche 24 mai
- **Distance** : 30 km
- **Dénivelé** : 420 m D+/D-
- **Départ** : dimanche 24 mai 2026 à 9h - Stade des marronniers, Nouzilly
- **Arrivée** : Stade des marronniers, Nouzilly
- **Ravitaillement** : 2 + 1 arrivée
- **Barrières horaires** : aucune
- **Limite d'âge** : voir section 3.1
- **Classement** : oui



TRAIL DE GETE :

- **Date** : Dimanche 24 mai
- **Distance** : 18km
- **Dénivelé** : 220 m D+/D-
- **Départ** : dimanche 24 mai 2026 à 9h45 - Stade des marronniers, Nouzilly
- **Arrivée** : Stade des marronniers, Nouzilly
- **Ravitaillement** : 1 + 1 arrivée
- **Barrières horaires** : aucune
- **Limite d'âge** : voir section 3.1
- **Classement** : oui



TRAIL DE DJIMMA :

- **Date** : Dimanche 24 mai
- **Distance** : 9km
- **Dénivelé** : 150 m D+/D-
- **Départ** : dimanche 24 mai 2026 à 10h15 - Stade des marronniers, Nouzilly
- **Arrivée** : Stade des marronniers, Nouzilly
- **Ravitaillement** : 1 eau + 1 arrivée
- **Barrières horaires** : aucune
- **Limite d'âge** : voir section 3.1
- **Classement** : oui



TRAIL LOUPIOTS D'ABYSSINIE :

- **Date** : Dimanche 24 mai
- **Distance** : 700m
- **Dénivelé** : 0 m
- **Départ** : dimanche 24 mai 2026 à 11h15 - Stade des marronniers, Nouzilly - échauffement à 11h
- **Arrivée** : Stade des marronniers, Nouzilly



- **Ravitaillement** : 1 arrivée
- **Barrières horaires** : aucune
- **Limite d'âge** : voir section 3.1
- **Classement** : non



TRAIL DES GELADAS :

- **Date** : Dimanche 24 mai
- **Distance** : 1400m
- **Dénivelé** : 0 m
- **Départ** : dimanche 24 mai 2026 à 11h15 - Stade des marronniers, Nouzilly - échauffement à 11h
- **Arrivée** : Stade des marronniers, Nouzilly
- **Ravitaillement** : 1 arrivée
- **Barrières horaires** : aucune
- **Limite d'âge** : voir section 3.1
- **Classement** : non

3 LES INSCRIPTIONS

3.1 Conditions générales d'inscription

La participation à l'un des formats du Trail de Soleil d'Ethiopie est ouverte à toute personne en bonne condition physique, en fonction des critères d'âge fixés par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et sport canin (FSLC).

Evenement	Age Minimum
Trail Soleil d'Ethiopie (30 km)	 À partir de la catégorie espoirs (nés en 2006 ou avant)
Trail de Gété (18 km)	 À partir de la catégorie junior (nés en 2008 ou avant)
Trail de Djimma (9 km)	 À partir de la catégorie cadet (nés en 2010 ou avant) Si < 18 ans, besoin autorisation parentale
Course d'orientation	 Chaque équipe doit contenir un adulte de plus de 18 ans
Cani-rando (9 km)	 Si < 18 ans, besoin autorisation parentale
Cani-cross (9 km)	 À partir de la catégorie cadet (nés en 2010 ou avant) Si < 18 ans, besoin autorisation parentale  Les chiens devront être âgés de 18 mois au moins à la date de l'épreuve. Tous les chiens sont admis à l'exception de ceux appartenant à la catégorie 1.
Randonnées (9 km ou 18 km)	 Enfant de 10 ans accompagné d'un adulte
Trail des Loupiots d'Abyssinie (700 m)	 Né en 2019 ou avant – autorisation parentale obligatoire
Trail des Geladas (1400m)	 Né entre 2019 et 2013 – autorisation parentale obligatoire



Tout participant s'engage à être apte à la pratique de ces épreuves et à assumer les risques liés à l'effort, à la météo et à l'environnement naturel.

3.2 Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront en ligne sur notre site Hello Asso accessible sur le site de la course :

<https://www.coursesoleilethiopie.com>.

Evènement	Hello Asso	Inscription sur place
Trail Soleil d'Ethiopie (30 km)	Jusqu'au 21 mai minuit (selon disponibilité des dossards)	Non Inscription possible à Intersport ou Terre exotique (majoration 2€)
Trail de Gété (18 km)		
Trail de Djimma (9 km)		
Course d'orientation	Jusqu'au 21 mai minuit (selon disponibilité des dossards)	Inscription sur place possible (selon disponibilité des dossards) Ou sur les points de retraits des dossards
Cani-rando (9 km)		
Cani-cross (9 km)		
Randonnée (9km & 18km)		
Trail des Loupiots d'Abyssinie (700 m)		
Trail des Geladas (1400m)		
Conférence Dawa Sherpa	Inscription sur site Hello Asso avec paiement sur place	Inscription sur place possible (dans la limite de la capacité de la salle)
Repas éthiopien	Jusqu'au 21 mai minuit (selon disponibilité des repas)	Possible selon disponibilité

L'inscription sera validée uniquement après le paiement et le respect des modalités d'inscriptions (PPS/licence/ autorisation parentale – voir ci-dessous)

3.3 Tarifs et services inclus

Les tarifs incluent le balisage, le chronométrage, la sécurité, l'assistance, une dotation finisher, le(s) ravitaillement(s), et l'animation.

Evènement	Tarifs
Trail Soleil d'Ethiopie (30 km)	18€
Trail de Gété (18 km)	12€
Trail de Djimma (9 km)	8€
Course d'orientation	10€ par équipe binôme adulte 7€ par binôme adulte + enfant – de 12 ans
Cani-rando (9 km)	6€
Cani-cross (9 km)	10€
Trail des Loupiots d'Abyssinie (700 m)	Participation libre
Trail des Geladas (1400m)	Participation libre
Conférence Dawa Sherpa	10€
Repas éthiopien	13€
Rando pédestre	6€

Une majoration pour inscription sur place est possible.



3.4 Capacités de chaque course

La capacité d'accueil des 3 trails est limité à 500 participants.

3.5 Attestation PPS ou licence ou autorisation parentale

Evènement	Attestation PPS/LICENCE/ AUTORISATION
Trail Soleil d'Ethiopie (30 km)	Présentation d'un justificatif de santé valide : •  Soit Licence FFA en cours de validité •  Soit attestation PPS obtenue sur pps.athle.fr (validité : 3 mois) •  Pour les mineurs non-licenciés pouvant courir sur le 9km doivent fournir un questionnaire de santé. ○ Pour les participants mineurs non licenciés FFA : l'inscription est subordonnée à l'attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse que questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la production d'un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive et d'une autorisation parentale. • Les athlètes étrangers, même licenciés affiliée à world athletic, devront fournir un PPS de moins de 3 mois. Les documents seront à fournir avant le 21 mai minuit. Aucun dossard ne sera remis sans justificatif valide
Trail de Gété (18 km)	
Trail de Djimma (9 km)	
Course d'orientation	Chaque équipe doit contenir un adulte de plus de 18 ans. Présentation d'un justificatif de santé valide : •  Soit Licence fédérale CO en cours de validité •  Un certificat médical moins d'un an ou PPS Autorisation parentale nécessaire pour les mineurs
Cani-rando (9 km)	Si < 18 ans, besoin autorisation parentale Le coureur/ marcheur est responsable des faits et des actes de son animal
Cani-cross (9 km)	Pour vous inscrire, vous devrez nous présenter : •  Soit votre licence FSLC (Fédération Des Sports et Loisirs Canins). •  Soit un certificat médical en règle (apte aux sports en compétition) ou une licence sportive (avec certificat médical) valide (ou certificat PPS). •  Vous devrez avoir sur vous le carnet de santé de votre chien. Les chiens devront être à jour de leurs vaccinations (voir règlement FFST), identifiés par tatouage ou puce électronique et en bon état de santé. •  Les chiens devront être âgés de 18 mois au moins à la date de l'épreuve. Tous les chiens sont admis à l'exception de ceux appartenant à la catégorie 1. •  Les chiens de catégorie 2 sont admis mais devront être équipés d'une muselière adaptée leur permettant d'ouvrir la gueule pour respirer correctement et de se désaltérer pendant la course. •  Les chiennes gestantes ou allaitantes ne sont pas autorisées à courir. Présenter le matériel de cani cross au retrait du dossard (harnais, longes). Le coureur/ marcheur est responsable des faits et des actes de son animal
Randonnées (9 km ou 18km)	Enfant de 10 ans accompagné d'un adulte
Trail des Loupiots d'Abyssinie (700 m)	Né en 2019 ou avant – autorisation parentale obligatoire
Trail des Geladas (1400m)	Né entre 2019 et 2013 – autorisation parentale obligatoire



3.6 Course d'orientation

A. ORGANISATION

L'Addis Abeba Express est une course d'orientation de nuit en équipe (1 carte par binôme). Cette équipe doit contenir au moins un adulte. Le but est de trouver le maximum de balise durant le temps imparti (1h15).

Il est impératif de revenir à l'heure précise.

Des pénalités seront ajoutées en cas de retard (elles seront définies et communiquées le samedi).

Un classement informatif sera émis.

Le départ peut avoir lieu à un autre endroit gardé secret par l'organisation.

L'épreuve est ouverte à tous à partir de 16 ans (autorisation parentale à fournir) par équipe de 2.

Pour raison de sécurité, il n'y aura pas de course en solitaire. Les mineurs ne sont autorisés à courir qu'avec un adulte (une autorisation parentale sera exigée)

B. DEROULEMENT

Les concurrents sont munis de cartes fournies au début de l'épreuve (papier, une carte par équipier). Les balises seront munies d'un poinçon qu'il faudra poinçonner sur la carte sur le tableau incluant les numéros de balises. Tous les postes doivent être visités en équipe.

4 LA SECURITE ET SECOURS

4.1 Dispositif médical

Un service de premiers secours sera assuré par l'association agréée sécurité civile « Touraine Secours Assistances aux Personnes » pendant toute la durée des courses. Un point d'alerte de premier secours se trouvera sur la zone de départ et d'arrivée au stade le 24 mai.

4.2 Comportement en cas d'accident

L'assistance entre participants est une **obligation morale et réglementaire**.

Tout participant témoin d'un accident ou d'une situation critique (malaise, blessure, chute, ...) doit

- **Alerter les secours** en appelant le numéro d'urgence indiqué au départ.
- **Rester** auprès de la personne en difficulté si nécessaire,
- **Prévenir** un signaleur ou un bénévole dès que possible

Le non-respect de cette obligation pourra entraîner une disqualification

4.3 Communication & numéro d'urgence

Le numéro d'urgence de l'organisation sera donné au départ.

Les participants sont fortement encouragés à emporter un téléphone portable chargé, avec le numéro d'urgence enregistré (voir liste du matériel obligatoire).



Certaines portions du parcours peuvent présenter des zones sans couverture réseau. En cas de problème, il est demandé de patienter jusqu'à pouvoir contacter les secours ou de demander l'aide d'un autre coureur.

Dans l'impossibilité de joindre le numéro d'urgence de l'organisation et en cas d'urgence vitale, les participants devront contacter directement le SAMU (15) et prévenir ensuite l'organisation dès que possible.

4.4 Consignes en cas de météo difficiles / modification du parcours

En cas de conditions météorologiques défavorables (orages, crues, forte chaleur...), l'organisation se réserve le droit de :

- **modifier** tout ou partie du parcours,
- **retarder** le départ,
- **neutraliser** temporairement une section,
- ou **annuler l'épreuve** pour garantir la sécurité des participants et des bénévoles.

Les décisions seront communiquées au plus tôt par tous les moyens disponibles (email, réseaux sociaux, affichage sur zone départ/arrivée, speakers, etc.).



Canicross : en cas de température supérieure à 23°C, nous serons obligés de réduire la distance et/ou de prendre des conditions spécifiques pour préserver la santé du chien.

4.5 Interdiction de reconnaissance et de pratique « en off »

Certaines portions du parcours empruntent des chemins privés ou soumis à des autorisations temporaires de passage spécifiquement accordées pour le jour de l'événement. Ces autorisations sont **strictement limitées aux coureurs inscrits sur notre événement**.

En conséquence, il est **formellement interdit d'effectuer tout ou partie du parcours en dehors du cadre de l'épreuve**, que ce soit avant, pendant ou après la manifestation (« trail en off »). Le **non-respect de cette consigne expose son auteur à des poursuites en cas de litige ou de dommage survenu sur terrain privé**.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident survenu en dehors des heures et conditions officielles de la course. Le respect des propriétés privées, des milieux naturels et des riverains fait partie intégrante des valeurs du Rando / Trail Soleil d'Ethiopie

4.6 Assurance



Les organisateurs ont contracté une assurance auprès de la MAIF qui leur garantit une couverture au titre des risques « service d'ordre » et responsabilité civile d'organisation.

L'association organisatrice « SOLEIL ETHIOPIE » décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999). Les coureurs qui participent à nos courses courent sous leur propre responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.



Canicross / Rando : Chaque participant est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil). Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles durant la durée de l'épreuve.

5 MATERIEL OBLIGATOIRE ET EQUIPEMENT RECOMMANDE

5.1 Port du dossard

Le dossard fourni par l'organisation doit être porté de manière visible et en permanence à l'avant du corps (au niveau du torse ou de la ceinture). Il ne doit en aucun cas être plié, masqué ou fixé dans le dos, afin de garantir son identification par les contrôleurs, les bénévoles et les secours.

Ces dossards sont réutilisables. Il est demandé de ne pas plier ces dossards et de les rendre à l'issu du trail.

5.2 Liste matériel obligatoire par course

Pour garantir la sécurité des participants, un matériel obligatoire est exigé sur chaque course.

Celui-ci doit être porté ou transporté pendant toute la durée de l'épreuve. Des contrôles pourront être réalisés à tout moment, au départ, en cours de course ou à l'arrivée.

Evenement	Matériel Obligatoire
Trail Soleil d'Ethiopie (30 km)	Réserve d'eau + nourriture (barres, compotes, gel,..) + téléphone portable + gobelet/tasse + sifflet Passage de rivière possible, pensez à protéger vos appareils électroniques
Trail de Gété (18 km)	
Trail de Djimma (9 km)	
Course d'orientation	Réserve d'eau + nourriture (barres, compotes, gel,..) + téléphone portable + gobelet/tasse + boussole + lampes frontales en fonctionnement (piles ou recharge) pour tous les participants + vêtement fluo + sifflet
Canic-rando (9 km)	 Réserve d'eau + nourriture (barres, compotes, gel,..) + harnais adapté

	 Harnais adéquat.
Cani-cross (9 km)	 Réserve d'eau + nourriture (barres, compotes, gel,..) + harnais adapté  Le chien devra être muni d'un harnais de traction, le coureur muni d'un baudrier ou d'une ceinture et d'une ligne de trait pour le relier au chien. La ligne de trait ne devra pas excéder 2 mètres. Le chien doit toujours se trouver devant le coureur, il est interdit au coureur de tirer son chien.
Randonnées (9 km ou 18km)	Réserve d'eau + nourriture (barres, compotes, gel,..)
Trail des Loupiots d'Abyssinie (700 m)	Matériel pour courir
Trail des Geladas (1400m)	Matériel pour courir

5.3 Contrôle du matériel & sanctions

Des contrôles aléatoires du matériel obligatoire peuvent être réalisés :

- avant le départ,
- à l'arrivée,
- ou à tout moment sur le parcours.

L'absence d'un ou plusieurs éléments obligatoires pourra entraîner :

- une pénalité de temps,
- une mise hors course en cas de manquement grave,
- ou une disqualification.

6 ABANDONS

En cas d'abandon, les participants doivent :

- **Prévenir immédiatement** un membre de l'organisation ou un signaleur,
- Se rendre si possible à **un poste de ravitaillement ou de secours**

L'organisation assurera leur rapatriement vers l'arrivée dans des délais raisonnables, en fonction de la logistique en place.

7 CLASSEMENT ET RECOMPENSES

7.1 Classements officiels

Récompenses pour les 3 premiers équipage (hommes / femmes).



Récompense au meilleur déguisement.

Un cadeau de bienvenue sera remis au retrait des dossards pour les coureurs

Un cadeau sera remis aux enfants à l'arrivée

7.2 Remise des prix

Une remise des prix officielle aura lieu pour chaque épreuve chronométrée, à l'arrivée, selon un horaire communiqué à l'avance, modifiable en fonction de l'arrivée des coureurs.

8 ENGAGEMENT ECORESPONSABLE ET MORAL

8.1 Respect de l'environnement

Vous allez traverser un milieu naturel fragile.

Du fait de votre inscription, vous vous engagez à :

- Respecter la faune et la flore (ne pas jeter de bouteilles ou autres sachets plastiques sur le parcours)
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation
- Respecter le code de la route
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Respecter l'intégralité du règlement 2024.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse
- La population locale vous accueille, remerciez-là. Un petit bonjour et un sourire.

8.2 Interdiction formelle de jeter des déchets

Le jet de déchets en dehors des zones prévues (ravitaillements, poubelles de tri) est strictement interdit. Cela concerne :

- emballages de barres ou gels,
- bouteilles, flacons, gobelets,
- tout autre objet laissé volontairement en nature.

✗ Tout coureur pris en infraction sera immédiatement disqualifié

8.3 Sensibilisation des coureurs

L'organisation communiquera, avant et pendant l'événement, des messages de sensibilisation via :

- les réseaux sociaux
- le site internet
- les briefings coureurs



- la signalétique sur le village et les ravitaillements

Des points de tri seront installés sur les principaux postes et une équipe veillera à la propreté des sites.

8.4 Engagement moral : charte éthique

En s'inscrivant, chaque participant accepte de respecter la charte éthique du Rando / Trail Soleil d'Ethiopie, fondée sur les valeurs suivantes : Charte éthique du coureur :

1. **Je respecte la nature**, les sentiers, les villages et les habitants.
2. **Je ne jette rien au sol** et je repars toujours avec mes déchets.
3. **Je suis solidaire** : j'aide tout concurrent en difficulté.
4. **Je reste humble** face à la nature et aux éléments.
5. **Je respecte les bénévoles**, sans qui cette course n'existerait pas.
6. **Je privilégie la sobriété** dans mon matériel et mes déplacements.
7. **Je ne triche pas**, même si personne ne me regarde.
8. **Je fais preuve de fair-play**, avant, pendant et après la course.
9. **Je préserve mon intégrité physique**, en sachant renoncer si nécessaire.
10. **Je suis fier(e) d'être un(e) traileur(se) engagé(e) et responsable.**

9 DISQUALIFICATION & SANCTIONS

Trail (non limitatif) :

- Refus de contrôle de matériel (disqualification)
- Jet de déchets sur le parcours (disqualification)
- Tricherie (disqualification)
- Comportement agressif ou insultant (disqualification & interdiction future)

Course d'orientation (non limitatif) :

- Jet de déchets sur le parcours (disqualification)
- Tricherie (disqualification)
- Comportement agressif ou insultant (disqualification & interdiction future)
- Utilisation de section non autorisée (ex : route de nuit) (disqualification)

Cani-cross / rando :

Il est interdit de :

- Tirer le chien (une minute de pénalité à chaque fois). Ne s'applique pas dans le cas de descente délicate pendant laquelle l'animal peut se trouver en retrait de son conducteur, et à condition que la ligne de trait ne soit jamais tendue
- Empêcher le chien de se désaltérer (Une minute à la première observation)



- Détacher son chien (en dehors des passages délicats où l'autorisation de lâcher le chien est indiquée) : Une minute de pénalité.
- Refus de se laisser dépasser : Une minute à la première infraction
- Violence physique envers le chien ou un concurrent : Disqualification.
- Violence verbale envers un concurrent : pénalité selon la gravité des faits pouvant aller jusqu'à la disqualification.
- Violence verbale ou physique envers le juge arbitre de course : disqualification
- Non-respect des consignes de l'organisateur pour les reconnaissances : 1 minute de pénalité.
- Chien de catégorie 2 non muselé (muselière conforme) : interdiction de départ. Chien qui arrive et / ou qui est vu sur le parcours sans muselière : disqualification.
- Chien mordeur : pénalité 1 minute, obligation de porter une muselière
- Les pénalités sont cumulables

10 ANNULATION

En cas de force majeure l'organisateur pourra mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect des consignes entraînera de fait, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

11 RETRAIT DES DOSSARDS

Evènement	Matériel Obligatoire
Trail Soleil d'Ethiopie (30 km)	• Vendredi 22 à partir de 17h (jusqu'à 19h) au magasin Intersport Tours Nord • Samedi 23 à partir de 14h à la boutique Terre Exotique de Rochecorbon (bord de Loire) • Dimanche 24 au stade des marronniers (30 min avant le départ) Les dossards sont réutilisables. Il est demandé de ne pas plier ces dossards et de les rendre à l'issue du trail
Trail de Gété (18 km)	
Trail de Djimma (9 km)	
Course d'orientation	Retrait sur place Stade des marronniers Nouzilly
Cani-rando (9 km)	
Cani-cross (9 km)	
Randonnées (9 km ou 18 km)	
Trail des Loupiots d'Abyssinie (700 m)	
Trail des Geladas (1400m)	

12 DROIT A L'IMAGE



12.1 Acceptation implicite

En s'inscrivant à l'une des épreuves de La Rando Trail Soleil d'Ethiopie , **chaque participant autorise Expressément l'organisation, ses partenaires et les médias accrédités à utiliser toute image fixe ou audiovisuelle sur laquelle il/elle pourrait apparaître.**

Cette autorisation est valable pour une durée illimitée et pour une utilisation exclusivement liée à la promotion :

- de l'événement lui-même,
- de ses éditions futures,
- de l'association organisatrice.

Les images pourront être exploitées sur tous types de supports : site internet, réseaux sociaux, Affiches, reportages, vidéos officielles, communiqués de presse, etc.

12.2 Limites et exclusions

Aucune utilisation commerciale directe de l'image d'un participant ne sera effectuée sans son accord préalable écrit. Les photos prises par des prestataires ou des photographes bénévoles restent la propriété de l'auteur ou de l'organisation, sauf accord particulier. Les coureurs qui souhaiteraient s'opposer à l'utilisation d'images individuelles les représentant de manière reconnaissable peuvent en faire la demande motivée auprès de l'organisation à l'adresse suivante :

coursesoleilethiopie@yahoo.com

13 DONNEES PERSONNELLES

13.1 Utilisation conforme RGPD

Dans le cadre de l'inscription au Rando / Trail Soleil d'Ethiopie, l'organisation collecte et traite certaines données personnelles des participants, notamment :

- données d'identité (nom, prénom, date de naissance, sexe),
- coordonnées (adresse e-mail, téléphone),
- données sportives (temps de course, classement),
- justificatifs de participation (certificat PPS ou licence).

Ces données sont traitées de manière sécurisée et uniquement pour les finalités suivantes :

- gestion des inscriptions,
- affectation des dossards,
- chronométrage des courses,



- publication des résultats,
- communication logistique et informative avant et après l'événement.

13.2 Accès, rectification et suppression

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose des droits suivants sur ses données :

- Accès à ses données personnelles,
- Rectification de données inexacts ou incomplètes,
- Suppression des données, sauf obligation légale de conservation (ex : résultats).

Toute demande relative à l'exercice de ces droits doit être adressée par e-mail à :

coursesoleilethiopie@yahoo.com

14 AUTORISATION PARENTALE

Autorisation obligatoire pour les mineurs (RANDONNEE) :

Jesoussigné(e)
père, mère, de autorise mon enfant à participer à la randonnée. Le mineur devra impérativement être accompagné d'un adulte.

Fait à
le.....Signature :
.....

COURSE ENFANTS :

AUTORISATION PARENTALE pour la course enfants

Je soussigné représentant légal de l'enfant autorise celui-ci à participer à la course des enfants de Soleil Ethiopie les 23 et/ou 24 mai 2026 et dégage la responsabilité des organisateurs en cas de défaillance physique de sa part.

Fait à :

Le : Signature :

Protection de la vie privée et droit à l'image : les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin d'inscription seront exploitées au moyen de fichiers informatiques dont les données leur seront accessibles et modifiables. Les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donneront lieu à diffusion. Les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître, devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve. Les participants autorisent, au moyen de la présente inscription et à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

Tout engagement implique la connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses



15 ACCEPTATION DU REGLEMENT

15.1 Acceptation obligatoire

L'inscription à l'une des épreuves de Rando / Trail Soleil d'Ethiopie implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Aucune réclamation ne sera recevable en cas de non-lecture ou de mauvaise compréhension de celui-ci.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance :

- du règlement dans son intégralité,
- des informations relatives à la sécurité,
- de la charte éthique,
- des consignes de course et des horaires.

15.2 Réserve de modification

L'organisation se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications au règlement, au parcours, aux horaires ou aux modalités logistiques, notamment en cas :

- de conditions météorologiques défavorables,
- d'imprévus techniques ou sécuritaires,
- ou de décisions imposées par les autorités compétentes.

Toute modification sera communiquée aux participants par les canaux officiels : site internet, réseaux sociaux ou email.

Force réglementaire Ce règlement fait office de contrat moral et logistique entre l'organisation et les participants. Tout manquement volontaire ou négligence majeure dans son application pourra entraîner sanctions, exclusion ou disqualification, selon les cas.